© Drogues Info Service - 29 juin 2025

Vos questions / nos réponses

Symptômes suite à l'arrêt du cannabis

Par Marinette26 Postée le 11/03/2020 12:47

> Bonjour , voici 2 mois que je ne fume plus , ni cannabis ni cigarette. Au début je ne ressentais aucun manque du cannabis, seulement pour dormir ou me nerfs bout a l'intérieur de moi m'empêchant de dormir . Je pense plus au manque de la cigarette, pourtant voilà depuis quelques temps je suis très mal . Hormis les sueurs nocturnes , la nervosité , un appétit accrue .... Qui me paraissait normal, voilà que maintenant s'ajoute un gros manque de concentration, perte d'équilibre, bouffé de chaleur en journée, vue qui me donne l'impression d'être dans le flou, déprime et goût à rien , grosse fatigue , nervosité, agressivité... Je ne me reconnais plus . Est ce que tout cela peut venir du manque de cannabis ? Merci de votre réponse.

Mise en ligne le 12/03/2020

Bonjour,

Deux mois après l’arrêt, il semble assez peu probable que des manifestations strictement liées au manque de cannabis perdurent, cela n’excède en général pas un mois mais il y a bien sûr une grande variabilité entre les personnes. Lorsque des symptômes persistent, tels que la plupart de ceux que vous décrivez, il s’agit le plus souvent de difficultés qui étaient jusque-là masquées par les effets du cannabis.

Nous ne savons pas pourquoi vous recouriez à ce produit ni quelles étaient vos habitudes de consommation jusqu’à cet arrêt, il est possible que le cannabis ait « caché » certaines fragilités intérieures qui refont surface maintenant que vous ne fumez plus.

Les éléments de réponse que nous pouvons vous apporter sont à prendre au conditionnel, nous ne pouvons en effet vous assurer de quoi que ce soit et vous invitons, si les symptômes persistent, à prendre avis et conseil auprès d’un médecin.

Nous restons toutefois disponibles dans le cas où vous auriez besoin de revenir vers nous. Le service est joignable au 0 800 23 13 13 (appel anonyme et gratuit) tous les jours de 8h à 2h ainsi que par Chat de 14h à minuit.

Nous vous remercions de votre compréhension et vous souhaitons bonne continuation dans votre démarche.

Cordialement.